

SEANCE du : 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTÉIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Stéphanie FILLON à Véronique VILLEMONTÉIX
Florence BAZZOLI		

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Création de postes**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, il appartient au Conseil Municipal de créer les postes à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

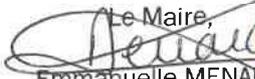
Adjoint d'animation principal 1ère classe	30h00
Attaché	35h00
Assistant de conservation principal 2ème classe	35h00
Adjoint technique	26h00
Adjoint administratif	35h00
Adjoint animation	25h00
Adjoint technique	30h00
Adjoint animation (2)	25h00
Adjoint animation	24h00
Adjoint animation	24h00
Adjoint technique	30h00
Rédacteur principal de 1ère classe	35h00
Rédacteur (2)	35h00
Technicien	35h00
Agent de maîtrise	30h00
Agent de maîtrise	35h00
Assistant de conservation	5h15

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20220921-DG_DEL_2022_153-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE CREER** des postes suite aux validations des promotions 2022 et aux pérennisations d'emplois contractuels au service scolaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

